

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	60
PRESENTS	43
VOTANTS	40

DATE DE LA CONVOCATION
08 mars 2023

OBJET

Délibération N° 2023-14

**AFFECTATION
DE
RESULTATS
2022
BUDGET
PRINCIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Chandai, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs Mmes et Mrs FLEURIEL, POPRAWSKI, RODRIGUEZ, BOURGES, LELIEVRE, BOUILLAUT, GODARD, JUSZEZAK, PREVOST J.P, GOUEDARD, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, COTTENCEAU, CAILLOT, GONDOUN, GOUSSIN, ADOLF, MONTHINO, VERHALLE, BIGNON, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, GANDAIS, DELARUE, PAULHIAC, PINART, GOALES, RAMMELAERE, HARDUIN, NOUAIL.

Suppléants : Mme BOUDRY, Mr PORTE

Membres consultatifs : Mme BRARD, Mrs PAUVERT, STORTI

Etaient absents excusés : Mme et Mrs LANGEVIN, MATHIAS, BRUNET, COLLET

Également présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. DUTERTRE, Mme DELASALLE, Mme LONGUET (ambassadeurs du tri), Mme MERCIER (Secrétaire).

Madame ADOLF a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2021	1 945 214,91 €
Ou déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2022	272 031,53 €
Ou déficit de fonctionnement année 2022	
Total Excédent de fonctionnement	2 217 246,44 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	

Excédent investissement reporté 2021	41 170,13 €
Ou Déficit investissement reporté	
Excédent d'investissement année 2022	2 289,97 €
Ou Déficit d'investissement année 2022	
Total Excédent d'investissement	43 460,10 €
Ou Total Déficit investissement	

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde Positif	
Ou Solde négatif	

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
--------------------------	--------

Le comité syndical, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement Article 1068	
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	2 217 246,44 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	43 460,10 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER.

